

CHARTRE UNION HANDBALL BARR

Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités de l'U.H. BARR. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association. La charte de l'U.H. BARR s'adresse aux joueurs, arbitres, entraîneurs, dirigeants, accompagnateurs et parents de joueurs. Elle s'applique à tous les licenciés du club.

L'adhérent s'engage à :

- ✓ Être à jour de sa cotisation afin de participer aux entraînements et aux compétitions.
- ✓ Respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, public).
- ✓ Respecter les locaux ainsi que les matériels utilisés durant les entraînements, les compétitions et les diverses manifestations impliquant le club que ce soit à domicile comme à l'extérieur.
- ✓ Pour les joueurs majeurs, s'impliquer dans la vie du club en participant à au moins une de ses actions soit dans le domaine sportif (accompagner un entraîneur d'une équipe jeune, aider à l'organisation de journées de tournoi, tenir la table de marque, apprendre à arbitrer), soit dans le domaine de la convivialité (aider à l'organisation des événements auxquels participe le club).
- ✓ Ne pas participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant.
- ✓ Promouvoir l'image du club par son comportement et son langage.
- ✓ Respecter les décisions prises par une Commission de Discipline (Club, Comité, Ligue, ou Fédération) qu'elles soient sportives ou financières (en cas d'amende financière, l'adhérent ou ses parents, s'il est mineur, s'engage à payer cette dernière).

Le joueur s'engage à :

- ✓ Être assidu à l'entraînement et aux matchs.
- ✓ Répondre aux convocations de son entraîneur.
- ✓ Prévenir son entraîneur en cas d'absence.
- ✓ Participer à toutes les compétitions auxquelles son équipe est inscrite lorsqu'il est convoqué par son entraîneur.
- ✓ Respecter les horaires d'entraînements et des convocations de matchs ainsi que les lieux de rendez-vous.
- ✓ Porter une tenue de sport adaptée pour les entraînements (chaussures de sport, survêtement, short, maillot d'entraînement). Pour les matchs, le joueur doit porter le maillot et short fournis par le club.

Les parents / Les accompagnateurs (pour les joueurs mineurs) s'engagent à :

- ✓ S'assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de votre enfant sur le lieu de l'entraînement et de rendez-vous pour les matchs à domicile et à l'extérieur.
- ✓ Être présents à la fin de l'entraînement et de rendez-vous à la fin des matchs à domicile et à l'extérieur.
- ✓ Répondre aux convocations de l'entraîneur de votre enfant.
- ✓ Prévenir l'entraîneur en cas d'absence de votre enfant.
- ✓ Participer à tour de rôle :
 - aux déplacements de l'équipe de votre enfant lors des matchs à l'extérieur.
 - aux lavages du jeu de maillot de l'équipe de votre enfant.
 - aux goûters organisés à la fin des matchs à domicile de l'équipe de votre enfant.
- ✓ Aider votre enfant à appliquer les engagements du licencié vis-à-vis du club.
- ✓ Respecter le code sportif lors des compétitions à domicile et à l'extérieur.

Se licencier au club de l'U.H. BARR c'est s'engager à respecter cette charte ainsi que le code sportif ci-dessous pour la saison entière !

Code Sportif

Tout sportif s'engage à :

- 1 - Se conformer aux règles du jeu
- 2 - Respecter les décisions des arbitres
- 3 - Respecter ses adversaires et ses partenaires
- 4 - Refuser toute forme de violence, de tricherie et de dopage
- 5 - Être maître de soi en toute circonstance
- 6 - Être loyal dans le sport et dans la vie
- 7 - Être exemplaire, généreux et tolérant



ENSEMBLE, SOYONS FIERS
DE NOS COULEURS !